



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E75871

VALABLE JUSQU'AU 23/11/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/07/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 25/02/2014
8 000

Raison sociale : BRASSEUR-MISSET (NOUVELLE SOCIETE)

7 RUE JEAN-BAPTISTE LEFORT
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Téléphone : 03 24 35 60 39

Fax : 03 24 35 67 31

Siret : 499 037 000 00027

Portable :

Code NACE : 4399A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 4026492

E-mail : brasseur-misset@orange-business.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AVIVA 77817854

PONCELET JESSY PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 77817854

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/10/2020
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	06/10/2020
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	06/10/2020
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	06/10/2020
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	07/07/2021
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	07/07/2021
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	06/10/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.